Parlons Vélo ! Municipales 2020
Questionnaire pour Fontaine-lès-Dijon

Introduction
Parmi ces engagements, certaines actions seront à mettre en œuvre au niveau communal et d'autres au niveau métropolitain. Nous demandons pour le niveau communal un engagement de réalisation et pour le niveau métropolitain un engagement de proposition, soutien et défense de l'action au conseil de Dijon Métropole.
Retrouvez le détail des propositions dans le manifeste en ligne sur cette plateforme.

Adopter (ou renouveler) un plan vélo local ambitieux, financé et concerté, dès le début du mandat

Action n°1 :
Adopter un plan vélo ambitieux, financé et concerté en début de mandat qui inclut un réseau cyclable communal, doté d'un comité vélo et d'une charte de qualité des aménagements cyclables.
Élaborer un nouveau schéma directeur cyclable métropolitain dès le début du mandat.

Action n°2 :
Afficher et prévoir dans le schéma directeur cyclable la mise en œuvre rapide des priorités présentées par les associations dans le manifeste vélo.

Action n°3 :
Désigner un ou une responsable (madame ou monsieur vélo) et mettre en place un comité vélo régulier se réunissant au minimum 4 fois par an.
☒*Nommer un ou une responsable chargé de mission mobilités actives qui coordonnera la conception du schéma directeur cyclable, suivra sa mise en œuvre et veillera de façon transversale à la prise en compte du vélo, et des modes actifs en général, dans toutes les politiques métropolitaines.*
☒ *Mettre en place un comité vélo de concertation, réunissant les élus en charge, les techniciens des services, et les associations vélo de la métropole. Ce comité se réunira au minimum 4 fois par an.*
☒ *Discuter dans le cadre du comité vélo les réaménagements de voirie en lien avec le vélo avant validation des plans. Les associations devront avoir l'opportunité d'apporter une contribution.*

Développer un réseau cyclable cohérent

Action n°4 :
Créer un réseau express vélo. Les axes dont la réalisation doit être achevée en 2026 sont les suivants :
1. La première ligne circulaire C1 reliant Place de la République, 30 Octobre, Place Wilson, Premier Mai, la gare SNCF et la Place Darcy
2. La seconde ligne circulaire C2 suivant les boulevards extérieurs
3. Neuilly-Crimolois – Quetigny via Sennecey-lès-Dijon
4. Place Wilson – Chevigny via IUT, Mirande, collège Claudel, jusqu'à la Norges
5. Place du Premier Mai – Marsannay via Bourroches, Chenôve, jusqu'à l'entrée de Perrigny
6. Place de la République - Saint-Apollinaire jusqu'à la jonction avec la piste reliant Quetigny (D125D)
7. Place Wilson – Longvic via Parc de la Colombière, jusqu'à la traversée du canal Route de Seurre
8. Place du 30 Octobre – Quetigny Jardins Familiaux via Mazen, Piscine Olympique, Quetigny Place Centrale
9. Place Darcy – Daix : aménagement de Darcy à la cité scolaire Montchapet, avec raccordement à la ligne C2, puis de C2 jusqu'à Daix Mairie
10. Place de la République - Fontaine-lès-Dijon Les Charmes via Place Saint-Exupéry, Nation

11. Place du Premier Mai – Marcs d'Or sur l'avenue Eiffel jusqu'à rue des Marcs d'Or
12. Chevigny – Saint-Apollinaire via Lycée De Serres, Quetigny Place Centrale, Collège Rostand
13. Place de la République - Parc Valmy : aménagement de traversée directe de la LINO, de Europe à Parc Valmy
Ce réseau devra satisfaire les 6 critères essentiels que sont :
1. Une séparation physique entre les flux motorisés et les vélos ne générant pas de conflit avec les piétons ;
2. Une largeur confortable pour accueillir un trafic vélo conséquent et faciliter le dépassement (infrastructure capacitaire) ;
3. Un traitement des intersections privilégiant un régime de priorité favorable à la piste cyclable ;
4. Un aménagement des intersections intuitif, sûr et, pour chacune, cohérent avec le régime de priorité choisi ;
5. Une continuité d'itinéraire avec une signalétique d'orientation intuitive ;
6. Un réel confort de circulation : revêtement et giration confortables.
Cette proposition est illustrée dans notre manifeste.
Nous demandons la création de nouveaux aménagements sur ces axes et la remise à niveau de ceux existants pour que l'ensemble du réseau respecte les six critères essentiels énoncés.

Action n°5 :
Proposer et soutenir le financement par la Métropole du réseau cyclable structurant à hauteur de 30€/an/habitant sur la totalité de la mandature.
Selon les chiffres connus, un financement de 30€/an/habitant correspond à 7,74M€/an, soit 2% du budget de Dijon Métropole, donc un budget de 46,44M€ sur le mandat.

Construire une ville agréable à vivre pour toutes et tous

Action n°6 :
Repenser le plan de circulation pour supprimer le trafic de transit dans les quartiers résidentiels et le concentrer sur les grands axes.
❶ Hiérarchiser le réseau viaire de la Métropole en déterminant la fonction attribuée à chaque voie (transit, desserte locale).
Une voie ne pourra se voir attribuer la fonction de transit que s'il existe déjà ou s'il est possible d'y réaliser des pistes cyclables sécurisées. Ces axes de transit doivent pouvoir accueillir en sécurité les piétons et ne doivent pas être des coupures urbaines pour eux.
❷ Dans les « ilots » (quartiers) qui n'accueillent pas de voie dédiée au transit, élaborer un plan de circulation qui empêche l'utilisation des voies de desserte locale par le trafic de transit, pour que les quartiers ne soient plus des raccourcis pour les véhicules motorisés.
❸ Apaiser les vitesses dans les « ilots » (quartiers) avec une limitation à 30 km/h ou moins sur l'ensemble des voies qui ne sont pas dédiées au trafic de transit.

Action n°7 :
Réaménager les avenues qui sont à 2×2 voies en 2×1 voies, en redistribuant l'espace au profit des transports en commun, des piétons et des vélos. Ces axes doivent être réaménagés en respectant les critères des voies de transit par l'aménagement des pistes cyclables sécurisées.

Actionner tous les leviers nécessaires au développement du vélo

Action n°8 :
Offrir du stationnement vélo sécurisé par la pose d'arceaux (abrités ou non) et d'abris sécurisés, selon les besoins, dans toutes les communes de la métropole, en priorité aux abords des écoles, des gares et stations de tram.

Action n°9 :
Proposer des solutions pour le stationnement résidentiel (notamment dans le bâti ancien) en

procédant à des expérimentations et en choisissant une solution à déployer.

Action n°10 :
Anticiper l'interdiction du stationnement motorisé à moins de 5 mètres des passages piétons en 2026, en transformant au plus tôt ces places en stationnement vélo.

Promouvoir une culture vélo

Action n°11 :
Favoriser le déploiement du programme national "savoir rouler à vélo" dans les écoles primaires.
Mettre en place et financer le programme pour tous les enfants scolarisés dans les écoles primaires de la commune.

Action n°12 :
Réprimer systématiquement le stationnement illicite sur trottoir et/ou aménagement cyclable et dans les aires piétonnes en ciblant prioritairement les abords des établissements scolaires aux heures d'entrée et de sortie des classes.

Action n°13 :
Mettre un terme aux tolérances accordées de fait au 2 roues motorisé en luttant contre la circulation et le stationnement sur les trottoirs et dans les aires piétonnes sur l'ensemble de la commune.

Action n°14 :
Tarifer le stationnement des 2 roues motorisés sur l'espace public dans les zones où il est tarifé pour l'automobile.